

Luxembourg, le 18 juin 2019

Dépôt : Viviane Reding

Groupe Politique CSV

## MOTION 3

### **La Chambre des Député-e-s,**

- Constatant que le déploiement des réseaux « 5G » s'accompagne de questions et d'hésitations notamment face aux effets potentiellement nuisibles que cette technologie pourrait avoir au niveau de la santé et de l'environnement ;
- Constatant que certains scientifiques attirent l'attention sur les risques éventuels pouvant émaner de l'augmentation de l'exposition aux radiations électromagnétiques et qu'une pétition (n° 1239) a été déposée à la Chambre des Députés en ce sens ;
- Considérant qu'il échet de ne pas prendre à la légère les doutes tant du monde scientifique que du grand public ;
- Constatant que la Commission européenne a fait réaliser de nombreuses recherches scientifiques mesurant les éventuels risques de sécurité et de santé ;
- Soulignant que le « principe de précaution » doit obligatoirement prévaloir dans chaque action politique en Europe, et donc au Luxembourg ;

### **Invite le Gouvernement,**

- À procéder à une analyse des risques sur base du « principe de précaution » ;
- À collaborer à cet effet avec les instances européennes compétentes ;
- À prendre les mesures nécessaires pour éviter tout risque pour la population.